

QUINTUS TULLIUS CICÉRON

LETTRE
À MON FRÈRE
POUR RÉUSSIR
EN POLITIQUE



LA VIE DES CLASSIQUES



www.laviedesclassiques.com

Titre original :
Commentariolum petitionis
Traduction par L. A. Constans

© 1934, pour la traduction française
© 2012, Société d'édition Les Belles Lettres
95, boulevard Raspail, 75006 Paris

QUINTUS TULLIUS CICÉRON

LETTRE
À MON FRÈRE
POUR RÉUSSIR
EN POLITIQUE

LA VIE DES CLASSIQUES

Premiers mois de 64 avant J.-C.

QUINTUS, À SON FRÈRE MARCUS, SALUT.

I. 1. Bien qu'il ne te manque aucun des moyens de réussir que peuvent donner le talent naturel, l'expérience ou l'application, néanmoins, en raison de l'affection qui nous lie, je n'ai pas jugé déplacé de t'écrire tout au long les pensées qui me venaient à l'esprit tandis que jour et nuit je réfléchissais à ta candidature : je n'ai pas la prétention qu'elles t'apprennent quelque chose de nouveau, mais j'ai voulu te présenter sous une vue d'ensemble et en un système rationnel des idées qui, dans la pratique, apparaissent isolées et mal définies. Bien que la force du naturel soit considérable, il semble cependant que, lorsqu'il s'agit d'une affaire qui ne dure que quelques mois, on puisse donner le pas sur lui à des façons d'être et d'agir artificielles.

2. Demande-toi quels sont les caractères de la cité dont tu fais partie, ce que tu recherches, qui tu es. C'est presque chaque jour qu'il te faut, en descendant au forum, méditer ces pensées : « Je suis un homme nouveau¹, je brigue le consulat, ma cité est Rome. »

La nouveauté de ton nom, tu y remédieras principalement par ta gloire d'orateur. Toujours l'éloquence a procuré la plus grande considération. Celui qu'on juge digne d'être l'avocat de personnages consulaires ne peut être tenu pour indigne du consulat. Puisque donc cette gloire est ton tremplin, que tout ce que tu es, tu le lui dois, présente-toi toujours pour parler avec une préparation aussi parfaite que si, dans chaque cause, on devait porter un jugement d'ensemble sur ton talent.

3. Les ressources que, je le sais, tu t'es ménagées dans cet art, fais en sorte de les avoir toutes prêtes et à ta portée, et rappelle-toi souvent ce que Démétrius² a écrit sur l'application que mettait Démosthène à s'entraîner. Ensuite veille à faire paraître combien nombreux sont tes amis et à quelles catégories ils appartiennent. Tu as en effet ce que peu d'hommes nouveaux ont eu : tous les publicains, l'ordre équestre presque tout entier, beaucoup de municipes qui te sont exclusivement dévoués, beaucoup de particuliers, de tous les ordres, que tu as défendus, bon nombre de collèges, avec cela une foule de jeunes gens que l'étude de l'éloquence t'a attachés, des amis qui chaque jour sont autour de toi empressés et nombreux.

4. Efforce-toi de conserver ces avantages en faisant comprendre par des avertissements, par des prières, par tous les moyens possibles, à ceux qui te doivent de la reconnaissance, qu'ils n'auront pas d'autre occasion de te la prouver, à ceux qui veulent t'obliger, que l'heure est venue de le faire. Ceci aussi paraît capable d'aider beaucoup un homme nouveau : la sympathie des nobles, et principalement des consulaires. Il est utile que les personnages au nombre et au rang desquels tu veux atteindre te jugent eux-mêmes digne d'être de ce nombre et à ce rang. 5. Il faut les solliciter tous avec soin, il faut leur faire parler en ta faveur et les persuader que nous avons toujours partagé les opinions politiques des grands, que nous avons fort peu recherché la faveur populaire ; que si nous paraissions avoir parfois tenu un langage démocratique, nous l'avons fait dans le dessein de nous concilier Cn. Pompée, voulant que l'amitié, ou tout au moins la

neutralité d'un homme dont l'influence est si considérable, nous fût assurée dans notre candidature³. 6. Avec cela travaille à avoir pour toi les jeunes gens de la noblesse, ou à conserver ceux qui te sont déjà attachés. Ils t'apporteront beaucoup de considération. Tu en as un grand nombre : fais en sorte qu'ils sachent toute l'importance que tu leur attribues. Si tu amènes ceux qui se contentent de n'être pas hostiles à se faire les champions de ta cause, ils te seront des auxiliaires très précieux.

II. 7. Ce qui t'aide aussi beaucoup dans ta position d'homme nouveau, c'est d'avoir pour concurrents des nobles dont personne n'oserait dire que leur noblesse doit leur servir plus qu'à toi tes mérites. Dès à présent, P. Galba et L. Cassius, qui sont de haute naissance, qui donc imaginerait qu'ils briguent le consulat ? Tu vois donc que des hommes qui appartiennent aux plus grandes familles, parce qu'ils sont sans force propre, ne peuvent t'être comparés.

8. Mais, diras-tu, Antoine et Catilina sont redoutables. Non point : un homme actif, habile, irréprochablement honnête, éloquent, bien vu de ceux qui exercent les fonctions de juges, doit souhaiter de pareils compétiteurs, tous deux assassins dès l'enfance, tous deux débauchés, tous deux dans la misère. Nous avons vu les biens du premier confisqués, et puis nous l'avons entendu affirmer sous serment qu'il lui était impossible, à Rome, de lutter d'égal à égal avec un Grec devant les tribunaux ; nous savons qu'il fut chassé du Sénat par les censeurs qui l'estimèrent à son juste prix ; nous l'avons eu comme compétiteur pour la préture, soutenu par ces amis qui s'appelaient Sabidius et Panthéra, alors qu'il n'avait plus un esclave à faire vendre ; ce qui ne l'empêcha pas d'aller, une fois préteur, acheter sur le marché aux esclaves une maîtresse qu'il entretenait chez lui au su de tous. Et comme candidat au consulat, il a préféré piller tous les hôteliers au cours d'une légation déshonorante plutôt que de rester à Rome et d'adresser ses sollicitations au peuple romain. 9. Quant à l'autre, ah ! dieux bons ! de quel éclat brille-t-il donc ? D'abord, il est aussi noble qu'Antoine. L'est-il davantage ? Non. Mais il est plus valeureux. Comment cela ? C'est qu'Antoine a peur de son ombre, tandis que lui ne craint même pas les lois : né dans la misère à laquelle son père s'était réduit, élevé au milieu des stupres de sa sœur, il a puisé dans le sang de ses concitoyens la force virile : son premier pas dans la vie publique fut pour massacrer des chevaliers romains. Nous n'avons pas oublié ces fameux Gaulois qui, à l'époque, faisaient tomber les têtes des Titinius, des Nannius, des Tanusius : Sylla leur avait donné pour chef unique Catilina, et c'est au milieu d'eux qu'il tua de ses mains un homme parfait entre tous, Q. Cécilius, le mari de sa sœur, chevalier romain étranger à tous les partis, qui avait toujours été par tempérament un homme paisible et à qui l'âge donnait alors de nouvelles raisons de l'être.

III. 10. Et maintenant, comment pourrais-je dire candidat au consulat un homme qui a promené à travers toute la ville, en le battant de verges sous les yeux du peuple de Rome, M. Marius, citoyen cher entre tous au cœur de ce peuple⁴, qui l'ayant mené ainsi devant un monument funéraire⁵, lui a fait subir là toutes sortes de supplices, qui, tandis qu'il vivait encore et résistait, l'a décapité avec son épée en le tenant de la main gauche par les cheveux, et enfin a emporté dans ses mains la tête coupée, cependant qu'entre ses doigts le sang coulait en ruisseaux ? Cet homme qui, après cela, a vécu dans la compagnie d'histrions et de gladiateurs, trouvant dans les premiers des complices de ses débauches et dans ceux-ci des auxiliaires de ses crimes ; qui n'a jamais pu entrer nulle part, fût-ce dans les lieux les plus sacrés, les mieux préservés par la religion, sans que sa perversité y fût naître, même en l'absence de toute faute de la part d'autrui, un soupçon d'infamie⁶ ; qui a pris pour amis intimes, au Sénat, des Curius et des Annius, dans les salles de vente, des Sapala et des Carvilius, dans l'ordre équestre des Pompilius et des Vettius ; qui a tant d'audace, tant de scélératesse, tant d'habileté enfin et de hardiesse dans l'assouvissement de ses passions, qu'il est allé souiller de jeunes garçons encore vêtus de la robe sacrée de l'enfance⁷ jusque dans les bras, peut-on dire, de leurs parents. Qu'ai-je besoin, à présent, de te parler de l'Afrique, de ce qu'ont raconté les témoins ? ce sont choses connues, et je te conseille de lire et de relire leurs dépositions⁸. Pourtant, je ne dois pas passer sous silence les deux faits suivants : il est sorti du procès aussi pauvre que l'étaient certains de ses juges avant ce fameux acquittement, et il en a recueilli une telle impopularité que chaque jour on demande qu'il soit rappelé devant les juges. Sa situation le porte à craindre, même s'il se tient tranquille, bien plus qu'à braver le risque qu'il encourrait en bougeant.

11. Combien les conditions de ta candidature sont plus favorables que celles que connut naguère un autre homme nouveau, C. Célius ! Il était en compétition avec deux personnages qui étaient de la plus haute noblesse, et dont cependant la naissance était la moindre qualité : esprits supérieurs, hommes d'une haute moralité, qui avaient rendu d'innombrables services, enfin qui savaient admirablement conduire une campagne électorale et s'y employaient avec ardeur. Et cependant Célius l'emporta sur l'un d'eux, alors qu'il lui était très inférieur par la naissance et n'avait sur lui à peu près aucune supériorité⁹.

12. Ainsi donc, si tu mets en œuvre les moyens que te donnent si largement la nature et les études auxquelles tu t'es toujours consacré, si tu fais ce qu'exigent les circonstances où tu te trouves, ce que tu peux, ce que tu dois, la lutte ne sera pas difficile contre ces compétiteurs, que leur naissance illustre bien moins que leurs vices. Peut-on trouver quelqu'un, en effet, qui soit assez mauvais citoyen pour vouloir, par un seul vote, faire sortir du fourreau et brandir contre la république deux poignards ?

IV. 13. Puisque je viens d'exposer les moyens que tu as et que tu peux avoir de remédier à la nouveauté de ton nom, il me faut maintenant, je pense, parler de la grandeur du but que tu te proposes. Tu recherches le consulat : c'est un honneur dont il n'est personne qui ne te juge digne, mais tu as beaucoup d'envieux. Tu prétends en effet, étant de rang

équestre, au poste qui est le plus haut dans l'État et qui, tout en étant le plus haut, a ceci de particulier que parmi ceux qui y parviennent, l'homme courageux, éloquent, intègre en reçoit beaucoup plus d'honneur que les autres. Ne va pas croire que ceux qui l'ont occupé ne voient pas de quelle considération tu jouiras quand tu l'auras obtenu à ton tour. Quant à ceux qui sont de famille consulaire et n'ont pu arriver où étaient parvenus leurs ancêtres, il faut, j'imagine, qu'ils t'aiment beaucoup pour ne pas te porter envie. Et je pense que de leur côté les hommes nouveaux qui ont été préteurs acceptent mal, à moins de t'être attachés par la reconnaissance, l'idée que tu ailles plus loin qu'eux dans la carrière des honneurs. **14.** Dans le peuple même, combien sont jaloux ! quelles ne sont pas, en raison des habitudes de ces dernières années, leurs préventions contre les hommes nouveaux ! ce sont là des choses qui, j'en suis sûr, ne t'échappent point. Il est inévitable aussi que les procès que tu as plaidés t'aient fait quelques ennemis. Enfin regarde autour de toi et demande-toi si, pour avoir servi avec tant de zèle la gloire de Pompée, tu peux penser que cela t'ait valu des amitiés. **15.** Ainsi donc, aspirant au plus haut poste de l'État et te rendant compte qu'il y a des intérêts et des passions qui te sont contraires, il importe que ta campagne soit en tout point méthodique, vigilante, active, industrielle.

V. **16.** La brigade des magistratures comporte deux sortes d'activité : l'une consiste à s'assurer le dévouement de ses amis, l'autre à gagner la faveur du peuple. Le dévouement des amis, il faut se l'assurer par l'obligeance, par la fidélité aux devoirs de l'amitié, par l'ancienneté des relations, par les agréments d'un naturel aimable. Mais ce nom d'amis, quand on est candidat, a un sens plus large que dans le reste de l'existence. Quiconque en effet montre quelque sympathie pour toi, fait preuve d'empressement, vient souvent dans ta maison, tu dois le compter au nombre de tes amis. Mais enfin ceux qui sont plus authentiquement nos amis, à qui nous attache la parenté ou l'alliance ou la confraternité¹⁰ ou quelque autre lien, c'est de ceux-là qu'il est particulièrement utile de se faire aimer. **17.** Ensuite, plus un homme est intime chez toi, plus il est de la maison, et plus tu dois travailler à ce qu'il t'aime et veuille te voir porté le plus haut possible ; tu feras de même pour les citoyens de ta tribu, pour tes voisins, pour tes clients, pour tes affranchis aussi, et enfin pour tes esclaves mêmes : car d'une façon générale tous les propos qui forment notre réputation d'homme public ont leur source dans notre entourage familial.

18. Puis, il faut se créer des amis de différentes sortes : pour l'apparence, des hommes illustres par leurs charges et par leur nom, qui, même s'ils ne font rien pour le recommander, apportent cependant au candidat un supplément de considération ; pour avoir la protection de la loi, des magistrats, parmi lesquels, au premier rang, les consuls, et après eux les tribuns de la plèbe ; pour obtenir le vote des centuries, des hommes jouissant d'une influence particulière. Ceux qui ont ou espèrent avoir grâce à toi les suffrages d'une tribu, ou d'une centurie, ou quelque avantage, voilà les gens qu'il faut particulièrement t'efforcer de gagner et de t'assurer. Au cours de ces dernières années, on a vu des hommes ambitieux travailler activement, en y employant tout le zèle possible, à se rendre capables d'obtenir des citoyens de leur tribu tout ce qu'ils leur demanderaient. Il te faut de ton côté travailler par tous les moyens en ton pouvoir à faire que ces hommes-là te soient dévoués de tout leur cœur, en toute sincérité.

19. Ah ! si les hommes étaient aussi reconnaissants qu'il convient, tous ces appuis devraient t'être acquis, comme j'ai d'ailleurs confiance qu'ils le sont. En effet, dans ces deux dernières années, tu t'es attaché quatre associations auxquelles appartiennent des hommes dont l'influence électorale est des plus puissantes, C. Fundanius, Q. Gallius, C. Cornélius, C. Orchivius. Quelles conditions leurs confrères, en venant te confier la cause de ces personnages, ont acceptées et souscrites, je le sais, car j'assistais à l'entretien. Tu dois donc t'appliquer à exiger d'eux qu'ils s'acquittent présentement, en multipliant les avertissements, les prières, les encouragements, en leur faisant sans cesse comprendre qu'ils n'auront jamais une autre occasion de témoigner leur reconnaissance. Il n'est pas douteux que l'espoir des services que tu peux leur rendre encore, joint au souvenir de bienfaits si récents, ne doive les exciter à se dépenser en ta faveur. **20.** Et puisque à tout prendre ce sont les amitiés de ce genre, celles que tu t'es acquises par tes plaidoyers, qui sont l'appui le plus efficace de ta candidature, fais en sorte d'assigner à chacun de tes obligés un rôle bien défini et bien réglé. Et s'il est vrai qu'aucun d'eux n'a jamais subi de ta part aucune sollicitation importune, fais-leur bien comprendre, en revanche, que tout ce que tu étais en droit d'attendre d'eux tu l'as mis en réserve pour la circonstance présente.

VI. **21.** Puisque, par ailleurs, trois choses surtout amènent les hommes à la bienveillance et à ce zèle électoral dont nous nous occupons ici, à savoir les bienfaits, l'espérance et la sympathie désintéressée, il convient d'examiner comment il faut mettre en œuvre chacun de ces moyens. Dans les moindres bienfaits, l'électeur trouve motif suffisant pour favoriser un candidat : à plus forte raison ceux que tu as sauvés — et ils sont légion — n'auront-ils garde de ne pas comprendre que s'ils ne s'acquittent pas envers toi dans une circonstance comme celle-ci, ils ne se feront jamais bien voir de personne. Cela étant, il n'en faut pas moins les solliciter, et aussi les amener à penser que nous pouvons devenir à notre tour les obligés de ceux qui ont été jusqu'à présent les nôtres. **22.** Pour ceux qui te sont attachés par l'espérance — catégorie où l'on trouve encore bien plus de zèle et de dévouement — tâche de leur paraître toujours tout disposé à les aider, et ensuite fais-leur comprendre que tu es un observateur et un juge attentif des services qu'ils te rendent, fais-leur voir que tu sais parfaitement distinguer et apprécier ce qui vient de chacun. **23.** La troisième source du zèle électoral, c'est, nous l'avons dit, la sympathie spontanée : il conviendra de la fortifier en te montrant reconnaissant, en appropriant ton langage aux raisons qui sembleront déterminer la sympathie de chacun, en manifestant des sentiments qui répondent aux leurs, en leur faisant espérer que cette première amitié deviendra une liaison intime. Et pour tous les hommes de ces différentes catégories, tu devras juger et peser soigneusement les possibilités de chacun, afin de savoir

comment tu dois chercher à plaire à chacun, ce que tu peux attendre et réclamer de chacun. **24.** Il y a en effet des gens influents dans leur quartier ou dans leur municpe, il y a des gens actifs et fortunés qui, même s'ils n'ont pas jusqu'à présent recherché l'influence électorale, sont néanmoins très capables d'improviser une action en faveur d'un candidat dont ils sont les obligés ou à qui ils désirent plaire. Les hommes de cette espèce, tu dois les cultiver de manière qu'ils comprennent d'eux-mêmes que tu vois ce que tu peux attendre de chacun, que tu es sensible à ce que tu reçois, que tu gardes le souvenir de ce que tu as reçu. Mais il y en a d'autres qui ou bien sont dépourvus d'influence ou bien même sont odieux aux citoyens de leur tribu, qui n'ont ni l'énergie ni les ressources nécessaires pour pouvoir improviser une campagne : prends soin de les discerner, afin de ne pas fonder sur l'un d'eux de trop grands espoirs que décevrait la médiocrité du secours fourni.

VII. **25.** Bien qu'il soit nécessaire d'avoir acquis au préalable des amitiés solides qui vous donnent de l'assurance et un appui effectif, cependant le moment même de la brigue permet d'acquérir des amitiés fort nombreuses et fort utiles. En effet, parmi tant de désagrèments, la situation de candidat présente du moins cet avantage : tu peux sans honte, ce que tu ne saurais faire dans la vie courante, admettre que tu veux à ton amitié, des gens que tu ne pourrais, dans un autre temps, inviter à être tes amis sans que ta conduite parût déplacée : en période électorale, au contraire, si tu ne le faisais pas, et auprès de beaucoup de personnes et d'une façon active, tu semblerais un piètre candidat. **26.** Or, je t'affirme ceci, c'est qu'il n'y a personne, à moins que quelque lien ne l'attache à l'un de tes concurrents, dont tu ne puisses aisément obtenir, si tu t'en donnes la peine, qu'il s'acquiète, en te rendant service, ton amitié et ta reconnaissance : il suffira qu'il se rende compte que tu attaches un grand prix à son concours, que tu es sincère, qu'il fait un bon placement, et qu'il naîtra de là une amitié non point passagère et électorale, mais solide et durable. **27.** Personne, tu peux m'en croire, pour peu qu'il ait quelque bon sens, ne laissera échapper cette occasion à lui offerte de devenir ton ami, surtout quand la chance te donne pour concurrents des hommes dont l'amitié est ou à dédaigner ou à fuir et qui sont incapables je ne dis pas même de pratiquer avec succès, mais seulement d'essayer la méthode que je te conseille. **28.** Comment, par exemple, Antoine pourrait-il entreprendre de gagner à sa cause, de convier à son amitié des citoyens qu'il est incapable, à lui seul, d'appeler par leur nom ? Pour ma part, je ne trouve rien de plus sot que de croire au dévouement d'un homme qu'on ne connaît pas. Il faut je ne sais quelle gloire et quel prestige exceptionnels, il faut de grandes actions d'éclat, pour que des électeurs portent aux honneurs, sans que personne sollicite leurs suffrages, un candidat dont ils sont inconnus ; mais qu'un homme malhonnête, paresseux, dont l'obligance est nulle, nul le talent, qui est perdu de réputation, qui n'a aucun ami, passe avant un candidat qui a pour lui le dévouement du plus grand nombre et l'estime de tous, cela ne peut se faire que si l'on se rend coupable d'une impardonnable négligence.

VIII. **29.** Travaille donc à t'assurer, par des amitiés nombreuses et variées, toutes les centuries. Et en premier lieu, — cela saute aux yeux — tu dois entourer de tes soins les sénateurs et les chevaliers romains ; dans tous les autres ordres, les personnes actives et influentes. Beaucoup de citoyens oisifs sont capables d'action, bien des affranchis mêlés à la vie du forum ont de l'influence et savent s'en servir. Ceux que tu pourras atteindre soit directement, soit par des amis communs, ne ménagent pas ta peine pour en faire des partisans enthousiastes, va à eux, envoie-leur des émissaires, montre-leur que le service qu'ils te rendent est à tes yeux des plus considérables. **30.** Puis il te faut t'occuper de la ville entière, de tous les collèges, cantons et quartiers. Si tu sais gagner à ton amitié les principaux personnages de ces groupes, par eux tu tiendras facilement la masse électorale. Après cela, c'est toute l'Italie que tu dois avoir, tribu par tribu, présente à la pensée et à la mémoire ; ne souffre pas qu'il y ait un municpe, une colonie, une préfecture, enfin un endroit quelconque de l'Italie où tu ne possèdes un appui suffisant ; **31.** recherche et découvre dans chaque région ceux qui seront tes agents, connais-les personnellement, va à eux, attache-les à ta cause, fais en sorte qu'ils fassent campagne pour toi autour d'eux et soient, si j'ose dire, candidats pour ton compte. Ils désireront ton amitié, s'ils voient que tu recherches la leur. Tu le leur feras comprendre en leur tenant un langage approprié. Les gens des municpes et de la campagne, il suffit que nous les connaissions par leur nom pour qu'ils croient être de nos amis ; si avec cela ils pensent se ménager, par notre amitié, quelque appui, ils ne laissent pas échapper une occasion de nous obliger. Les candidats en général, et particulièrement tes compétiteurs, ignorent ces gens-là ; toi, tu ne les ignores pas, et il te sera facile de les connaître parfaitement : condition sans laquelle il n'est pas d'amitié possible. **32.** Cependant, cette condition, bien qu'importante, ne suffit pas : il faut que s'ensuive l'espoir d'une amitié qui porte des fruits utiles, il faut que l'on voie en toi mieux qu'un bon nomenclateur, un ami véritable. Quand de la sorte tu te seras assuré d'une part le concours dans les centuries de ceux-là même qui, ayant des ambitions personnelles, se sont acquis une grande influence auprès des citoyens de leur tribu, d'autre part l'ardente sympathie des autres, de ceux qui peuvent agir sur quelque portion de leur tribu par suite de la situation dont ils jouissent dans leur municpe, dans leur quartier ou dans leur collège, tu devras avoir la plus grande confiance.

33. Pour ce qui est des centuries de cavaliers, je crois qu'on peut beaucoup plus aisément se les assurer en s'en donnant la peine. En premier lieu, fais la connaissance des cavaliers (ils sont peu nombreux), puis fais leur conquête (ces très jeunes gens sont à un âge où on se laisse beaucoup plus facilement gagner à l'amitié) ; j'ajoute que tu as pour toi, dans la jeunesse, tout ce qu'il y a d'esprits distingués et ayant le goût des lettres ; et il y a ceci encore, que tu es de l'ordre équestre et qu'ils voteront avec leur ordre, pourvu que tu prennes soin de fonder le dévouement de ces centuries non seulement sur la sympathie générale de l'ordre équestre, mais aussi sur des amitiés particulières. Et quel zèle admirable

que celui des jeunes gens ! Qu'il s'agisse de vous recommander aux suffrages, d'aller visiter l'électeur, de venir annoncer les nouvelles, de vous faire cortège, quelle activité et combien honorable pour le candidat !

IX. **34.** Puisque j'ai parlé de cortège, c'est aussi une chose à laquelle on doit veiller, d'en avoir un chaque jour où toutes les catégories, tous les ordres, tous les âges soient représentés. Car cette affluence pourra, à elle seule, permettre d'évaluer ce que seront tes forces et tes moyens sur le Champ de Mars. Il faut distinguer, à ce point de vue, trois sortes de gens : ceux qui viennent vous saluer chez vous — j'entends ceux qui viennent en personne —, ceux qui vous conduisent au forum, ceux qui vous accompagnent partout. **35.** Parmi les premiers, à ceux qui sont de l'espèce vulgaire et qui, selon la mode d'aujourd'hui, se font représenter par un délégué, il faut faire croire que cet hommage, si mince soit-il, t'est extrêmement agréable ; à ceux qui viendront chez toi, fais bien voir que tu le remarques ; montre-le à leurs amis, pour qu'ils le leur rapportent, dis-le leur souvent à eux-mêmes. C'est ainsi que souvent les gens, allant visiter plusieurs compétiteurs et voyant qu'il y en a un qui est particulièrement sensible à ce genre d'hommage, se donnent à lui, abandonnent les autres et peu à peu cessant d'être à tout le monde pour être à vous, deviennent des votants non plus douteux, mais sûrs. Et tu dois aussi prendre bien soin, si tu as entendu dire ou si tu t'es aperçu que celui qui t'a fait des promesses joue, comme on dit, double jeu, de ne pas laisser voir que, par d'autres ou par toi-même, tu le sais ; si quelqu'un, jugeant qu'il est suspect, veut se justifier, affirme-lui que tu n'as jamais douté de ses sentiments, que tu ne dois pas en douter. Car celui qui pense qu'on n'est pas content de lui ne saurait en aucune manière être notre ami. Mais il importe de connaître les intentions réelles de chacun, pour pouvoir établir, de ton côté, la mesure de ta confiance. **36.** La conduite au forum est un hommage plus sérieux que le salut du matin : tu marqueras et feras bien savoir qu'il t'est aussi plus agréable, et, dans la mesure du possible, tu descendras au forum à heures fixes. Cela contribue beaucoup à la réputation, au prestige d'un candidat que d'avoir tous les jours autour de lui, quand il descend au forum, un cortège nombreux. **37.** La troisième catégorie est celle des gens qui vous accompagnent partout. Ceux qui le font volontairement, aie soin de leur faire comprendre qu'un si grand service te fait leur obligé pour toujours ; quant à ceux qui ont une dette envers toi, exige d'eux, si leur âge et leurs occupations le leur permettent, qu'ils soient constamment avec toi, et s'ils ne peuvent personnellement t'accompagner, qu'ils chargent de cet office leurs proches ou leurs amis. Je désire vivement, et je crois très important pour le succès, que tu sois toujours très entouré. **38.** Avec cela, c'est une source de grande réputation et de très haute estime que d'avoir à tes côtés ceux que tu as défendus et qui te doivent leur salut, leur acquittement. Demande-le leur sans ambages : puisque, sans qu'il leur en coûtât rien, ils ont, grâce à toi, conservé celui-ci un bien matériel, celui-là l'honneur, celui-là la vie et toute sa fortune, et puisqu'ils ne trouveront aucune autre occasion de te marquer leur reconnaissance, qu'ils te la témoignent à présent en te faisant cortège.

X. **39.** Étant donné que tout mon propos roule sur le dévouement de nos amis, je ne crois pas devoir passer sous silence ce qui, en cette matière, exige des précautions. La ruse, les embûches, la perfidie sont partout. Ce n'est pas ici le lieu d'entamer l'éternelle discussion sur les signes qui permettent de distinguer l'ami sincère et le faux ami : tout ce qui importe en l'occurrence, c'est de te mettre en garde. Tes mérites exceptionnels ont conduit fatalement certains hommes à feindre d'être tes amis tout en te portant envie. Aussi, souviens-toi de ce précieux précepte d'Épicharme : « Ne pas accorder sa confiance à la légère, c'est l'essentiel de la sagesse¹¹ » ; **40.** et après t'être assuré le zèle de tes amis, informe-toi aussi de ce qui caractérise en général les envieux et les ennemis. Il y en a de trois sortes : d'abord les gens que tu as blessés, en second lieu ceux qui éprouvent pour toi, sans raison, de l'antipathie, en troisième lieu ceux qui sont grands amis de tes rivaux. Ceux que tu as blessés en plaidant contre eux pour un ami, fais-leur de franches excuses, rappelle les obligations que te créait l'amitié, fais-leur espérer que s'ils deviennent tes amis ils trouveront chez toi, pour la défense de leurs intérêts, le même zèle officieux. Pour ceux à qui, sans motif, tu es antipathique, efforce-toi, en leur rendant des services, ou en leur en faisant espérer, ou en témoignant de ton dévouement à leur égard, de les faire revenir de sentiments si déraisonnables. Ceux enfin qui ont quelque hostilité contre toi parce qu'ils sont les amis de tes rivaux, tâche de les gagner, eux aussi, par les mêmes moyens que les précédents, et, si tu peux le leur faire admettre, montre-leur que tu éprouves de la bienveillance pour ces rivaux mêmes.

XI. **41.** Puisque j'en ai assez dit sur la constitution des amitiés, il faut parler de cette autre part de l'activité d'un candidat qui consiste à s'assurer la faveur du peuple. Cela exige que l'on connaisse les électeurs par leur nom, qu'on sache les flatter, qu'on soit assidu, qu'on soit généreux, qu'on excite l'opinion, qu'on éveille des espérances politiques. **42.** D'abord, le soin que tu prends de bien connaître les citoyens, fais-le paraître à tous les yeux, et perfectionne cette connaissance chaque jour. Je crois qu'il n'y a rien qui rende plus populaire et dont on vous sache plus de gré. Ensuite, dis-toi bien que ce qui n'est pas dans ta nature, tu dois savoir feindre assez pour avoir l'air de le faire naturellement. Par exemple, l'aménité, celle qui convient à un homme bon et aimable, ne te fait pas défaut, mais cela ne suffit pas, la flatterie s'impose : elle a beau être mauvaise et avilissante dans la vie ordinaire, elle n'en est pas moins, quand on est candidat, une nécessité. Elle est coupable, en effet, quand elle corrompt l'homme à qui elle s'adresse ; quand elle le rend plus bienveillant, elle est moins à blâmer, et elle constitue vraiment une nécessité pour le candidat, dont l'air, la physionomie, le langage doivent être changeants et s'adapter aux façons de penser et de sentir de tous ceux qu'il aborde. **43.** Pour ce qui est de l'assiduité, elle ne comporte pas de précepte : le mot, à lui seul, montre assez en quoi elle consiste. Il y a grand intérêt, sans doute, à ne pas s'absenter ; toutefois, le véritable avantage de l'assiduité, ce n'est pas seulement d'être à Rome et au forum, c'est de faire continuellement acte de candidat, d'adresser souvent la parole aux mêmes personnes, de

ne pas risquer, autant que faire se pourra, que quelqu'un puisse prétendre n'avoir pas été sollicité par toi, et sollicité instamment et activement. **44.** La générosité, elle, s'exerce sur un vaste domaine. Elle se manifeste dans l'usage que nous faisons de notre fortune, lequel sans doute ne peut s'étendre jusqu'au grand public, mais les amis qui profitent de notre libéralité la prônent, et le public nous en sait gré ; elle se manifeste dans les banquets, que tu dois veiller à donner et à faire donner par tes amis, tant à des invités pris ici et là que tribu par tribu ; elle est aussi dans la façon de rendre service : tu dois te prodiguer, être à tout le monde, veiller à ce qu'on ait la nuit comme le jour un large accès auprès de toi, et ce ne sont point seulement les portes de ta maison qui doivent être ouvertes, mais ton air et ton visage, qui sont les portes de l'âme : s'ils laissent voir un cœur qui se retire et se renferme, il importe peu que ton huis soit grand ouvert. Les hommes, en effet, ne veulent pas seulement qu'on leur fasse des promesses, surtout lorsqu'ils s'adressent à un candidat, ils veulent encore qu'on les fasse généreusement et en des termes qui les honorent. **45.** Voici donc un précepte que tu suivras aisément : ce que tu as l'intention de faire, montre-toi disposé à le faire avec zèle et avec plaisir ; il en est un autre plus difficile à suivre, et qui convient mieux aux circonstances qu'à ton caractère : ce qu'il ne t'est pas possible de faire, ou bien refuse-le aimablement, ou bien même ne le refuse pas du tout ; après tout, la première attitude est d'un homme bon, la seconde d'un bon candidat. Lorsqu'on nous demande ce que nous ne pouvons promettre sans trahir l'honneur ou notre intérêt, si par exemple quelqu'un nous prie de prendre en mains sa cause contre un de nos amis, il faut refuser courtoisement, en montrant les obligations que te crée l'amitié, en marquant combien ce refus te coûte, en donnant l'assurance que tu sauras, dans une autre occasion, dédommager de ce refus.

XII. **46.** J'ai ouï raconter que quelqu'un, à propos d'un certain nombre d'avocats à qui il avait demandé de plaider sa cause, disait que les termes dans lesquels on avait refusé lui avaient été plus agréables que ceux dont on s'était servi pour accepter. Ainsi les hommes sont plus sensibles à l'air et aux paroles dont on les accueille qu'à la réalité du bienfait lui-même. Mais ce précepte du refus courtois, tu l'approuveras sans peine ; l'autre, celui du non-refus, il est quelque peu dur de le faire admettre à un Platonicien comme toi : pourtant, je dirai ce que ta situation demande. En effet, les personnes à qui tu as refusé ton assistance en raison de quelque devoir d'amitié, celles-là peuvent, malgré tout, te quitter sans rancune et sans humeur ; mais celles à qui tu as refusé en disant que tu es empêché soit par les affaires de tes amis, soit par des causes plus importantes ou dont tu t'étais chargé antérieurement, celles-là s'en vont fâchées ; et tout le monde est ainsi : on aime mieux un mensonge qu'un refus. **47.** C. Cotta, un maître dans l'art de la brigade, avait coutume de dire qu'il promettait ses services à tout le monde, tant que cela n'allait pas contre ses devoirs, et qu'il s'acquittait envers ceux qu'il estimait avoir le plus d'avantage à obliger ; « s'il ne refusait à personne, c'est que souvent il se produisait quelque chose qui empêchait celui à qui il avait fait une promesse d'en profiter, souvent il se trouvait lui-même avoir plus de loisirs qu'il ne l'avait cru ; et d'ailleurs on ne pouvait avoir sa maison pleine si l'on ne prenait d'autres engagements que ceux qu'on était sûr de pouvoir tenir : le hasard fait que telle affaire aboutit contre notre attente tandis que telle autre, que nous croyions avoir en mains, reste, pour une raison quelconque, en suspens ; et puis, encourir la colère de celui à qui on a menti, c'est la dernière chose à craindre. » **48.** Ce risque, si l'on fait une promesse, est incertain, éloigné, limité à un petit nombre de cas : refuse-t-on, au contraire, on se fera des ennemis à coup sûr, et sur-le-champ, et en plus grand nombre. Bien plus nombreux, en effet, sont ceux qui demandent de pouvoir compter sur le concours d'autrui que ceux qui en usent. Il vaut donc mieux t'exposer à subir quelque jour la colère de quelques solliciteurs, au forum, que de les irriter tous, sur le champ, chez toi, étant donné surtout qu'on s'irrite bien plus contre ceux qui refusent que contre un homme qu'on voit empêché par une raison de telle nature qu'il n'en désire pas moins accomplir sa promesse, s'il a quelque possibilité de le faire. **49.** Je ne voudrais pas que l'on croie qu'en traitant ces questions au cours d'un développement sur la recherche de la faveur populaire dans la campagne électorale, je me suis écarté de mon plan : mon idée est que tous ces préceptes-ci ont moins de rapport au zèle de nos amis qu'à notre popularité. Sans doute, quelques-uns d'entre eux se rattachent au chapitre du zèle des amis : répondre aimablement, se dévouer chaleureusement aux affaires de nos amis et à leur défense ; toutefois, ce dont je traite ici, c'est des moyens de te concilier la masse : avoir ta maison pleine avant le jour, tenir un grand nombre d'électeurs par l'espoir que tu les défendras, faire en sorte qu'on soit plus ton ami lorsqu'on te quitte que lorsqu'on t'aborde, obtenir un concert de louanges qui frappe sans cesse les oreilles du plus grand nombre de gens possible.

XIII. **50.** Il me faut en effet parler maintenant de l'opinion publique, qui doit te préoccuper au plus haut point. Mais ce qui a été dit dans tout ce qui précède vaut aussi pour répandre ta réputation : gloire d'orateur, affection des publicains et de l'ordre équestre, sympathie des nobles, empressement des jeunes gens, assiduité de ceux que tu as défendus, foule accourue des municipes et manifestation venue pour toi, les citoyens disant et pensant que tu les connais bien, que tu leur adresses la parole aimablement, que tu ne cesses de solliciter activement leurs suffrages, que tu es bon et généreux, ta maison pleine quand il fait encore nuit noire, toutes les catégories de citoyens t'entourant en foule, chacun satisfait par tes promesses et plus d'un par leur réalisation, ton activité inlassable, ta méthode habile et diligente obtenant, dans la mesure du possible, non point que ta réputation parvienne de ces partisans jusqu'au peuple, mais que le peuple, de lui-même, ait pour toi leurs sentiments. **51.** Déjà tu t'es acquis la masse des électeurs urbains et la sympathie de ceux qui gouvernent les assemblées populaires, en faisant charger Pompée d'honneurs, en acceptant de défendre Manilius, en défendant Cornélius¹² ; il nous faut réchauffer cette popularité que jusqu'à présent personne n'a possédée sans avoir du même coup la faveur des plus grands personnages. Il faut aussi faire en sorte de ne laisser ignorer à personne que

Pompée t'est extrêmement favorable, et que le succès de ta candidature a pour sa politique une très grande importance. 52. Enfin tâche que toute ta campagne se déploie magnifiquement, qu'elle soit brillante, pleine d'éclat, populaire, qu'elle ait une tenue et une dignité hors de pair, et aussi que tes concurrents voient s'élever contre eux, si quelque fait réel le permet, un soupçon déshonorant de crime, ou de débauche, ou de largesses coupables, approprié à leur caractère. 53. Il faut encore, dans cette candidature, avoir le plus grand soin que l'on attende beaucoup de ta politique et que l'on fonde sur toi de flatteuses espérances : tu éviteras, toutefois, au cours de ta campagne, d'intervenir dans la conduite des affaires, tant au Sénat que dans l'assemblée du peuple. Tu garderas pour toi tes desseins politiques, laissant le Sénat juger d'après ta conduite antérieure que tu seras un défenseur de son autorité, les chevaliers romains, les gens de la bonne société et riches, attendre de toi, d'après ton passé, la défense de leur repos et de la tranquillité publique, la masse, d'après le seul témoignage des discours favorables au peuple que tu as prononcés dans les assemblées populaires et devant les tribunaux, espérer que tu ne seras pas contraire à ses intérêts.

XIV. 54. Telles sont les pensées qui me viennent à l'esprit à propos de ces deux avertissements du matin que je t'ai suggérés en te disant qu'il te faut chaque jour, quand tu descends au forum, méditer les deux propositions suivantes : « Je suis un homme nouveau ; je brigue le consulat ». Reste la troisième : « Il s'agit de Rome », d'une cité formée du concours des nations, qui est pleine de pièges, où la tromperie règne, où les vices de tout genre sont nombreux, où il faut supporter l'insolence, l'orgueil blessant, la malveillance, les dédains, le caractère antipathique et les importunités de tant de gens. Il m'apparaît qu'il faut beaucoup de sagesse et d'habileté, quand on vit au milieu des vices si divers et si graves d'une si nombreuse population, pour éviter de mécontenter, de donner prise aux bavardages, de tomber dans les pièges tendus, pour que le même homme se trouve adapté à une telle diversité de mœurs, de propos et de sentiments. 55. Aussi dois-tu sans relâche persévérer dans la voie où tu t'es engagé, celle de la supériorité dans l'éloquence. C'est grâce à elle qu'à Rome on garde les sympathies, qu'on en gagne de nouvelles, qu'on évite embûches et coups. Et puisque c'est bien le défaut le plus grave de notre cité que d'oublier régulièrement la vertu et le mérite quand la corruption intervient, tâche de bien te connaître à cet égard, de comprendre que tu es homme à inspirer à tes compétiteurs la crainte la plus vive d'un procès et de ses périls. Qu'ils sachent que tu les surveilles, que tu as l'œil sur eux ; ils ne redouteront pas seulement ton activité, ton autorité et la puissance de ta parole, mais aussi, à coup sûr, l'affection qu'a pour toi l'ordre équestre.

56. Je ne veux pas, d'ailleurs, qu'en leur ouvrant ces perspectives tu aies l'air de préparer déjà leur mise en accusation, mais seulement que tu te serves de cette crainte pour atteindre plus facilement le but que tu te proposes. Et il faut que tu tendes vraiment toutes tes forces, toutes tes facultés de manière que nous obtenions le succès de notre campagne. Il n'est pas, je le vois bien, d'assemblée électorale si ravagée par la corruption qu'on n'y trouve quelques centuries qui votent gratuitement pour les candidats auxquels elles sont particulièrement attachées. 57. Ainsi donc, si nous savons proportionner nos soins à l'importance de la chose, porter au plus haut degré de zèle ceux qui nous veulent du bien, distribuer les rôles entre les citoyens influents et qui soutiennent notre cause, mettre devant les yeux de nos rivaux la perspective d'un procès, effrayer leurs trésoriers, contenir par quelque moyen leurs distributeurs, on peut arriver à ce qu'il n'y ait pas de corruption ou que ses effets soient nuls. 58. Voilà ce que j'ai cru non pas savoir mieux que toi, mais pouvoir plus aisément, en raison de tes occupations présentes, réunir en un tout, et mettre par écrit pour te le communiquer. Je n'ai pas eu en vue, en écrivant ces pages, tous ceux qui briguent les honneurs, mais toi particulièrement et ta candidature actuelle ; pourtant, si tu vois quelque chose à y changer, ou s'il y a quelque lacune, je te prie de me le dire. Je veux en effet qu'on ait dans ces pages-là un petit manuel de campagne électorale à tout point de vue parfait.

1. Pour les termes liés à la vie politique romaine, voir « Les mots du pouvoir ».

2. Pour en savoir plus sur les personnages historiques évoqués, voir « Au générique ».

3. Quintus dit « nous », comme si son frère et lui ne faisaient qu'un. Cicéron emploie souvent le même langage quand il s'adresse à Quintus.

4. M. Marius Gratidianus, deux fois préteur, s'était rendu très populaire, en particulier par ses mesures sur la frappe des monnaies. Tite-Live et Valère-Maxime rendent Sylla, et non Catilina responsable de sa mort.

5. Il s'agit du tombeau de Lutatius Catulus.

6. Allusion à l'intrigue de Catilina avec la Vestale Fabia.

7. La toge prétexte, à bande de pourpre, comme celle des magistrats, était portée par les enfants jusqu'à 16 ans : elle signifiait le respect que l'on devait à l'enfance.

8. Catilina, propréteur d'Afrique en 67-66, avait été accusé de concussion. On se rappelle que Cicéron avait songé à le défendre.

9. C. Célius Caldus fut consul en 94 avec Cn. Domitius Ahénobarbus. On ne connaît pas le troisième compétiteur.

10. Les *sodalitates* étaient des associations destinées, dans le principe, à assurer la célébration d'un culte. À l'époque de Cicéron beaucoup de ces collèges, au lieu d'être des confréries religieuses, étaient de véritables clubs politiques, dont le rôle dans les élections était considérable.

11. Les nerfs et les articulations de la sagesse. Le précepte d'Épicharme est cité textuellement.

12. Manilius, auteur de la *lex Manilia*, avait été mis en accusation à sa sortie du tribunat ; mais le procès n'eut pas lieu.

BONUS

par
Laure de Chantal
et
Alexandre Marcinkowski

AU GÉNÉRIQUE

(Par ordre d'apparition)

DÉMÉTRIOS DE PHALÈRE (c. 350 – c. 283 av. J.-C.). Homme d'État athénien et philosophe péripatéticien. Élève de Théophraste, il adhère au parti pro-macédonien et gouverne Athènes en 317 au nom de Cassandre. Fuyant la cité en 307 conquise par Démétrios Poliorcète, il se réfugie à Thèbes puis à Alexandrie où il devient le conseiller de Ptolémée I^{er} Sôter. Il joue un rôle dans la fondation du Musée et de la Bibliothèque d'Alexandrie. Tombé en disgrâce à la mort du roi, il est placé en résidence surveillée et meurt d'une morsure de serpent.

DÉMOSTHÈNE (384 – 322 av. J.-C.). Orateur athénien, ce fils d'un riche armurier devenu orphelin voit la fortune familiale dilapidée par ses tuteurs. Il décide alors de devenir avocat. Dès 355, Démosthène entre en politique par ses *Harangues* et devient un farouche opposant aux visées de Philippe de Macédoine. Ce patriote chercha toute sa vie des alliances notamment avec Thèbes pour lutter contre la Macédoine et ce malgré la défaite de l'armée athénienne à Chéronée (338). Soupçonné de détournement de fonds publics, il est exilé à Égine en 324. Traqué par Antipater de Macédoine, il s'empoisonne dans le temple de Poséidon à Calaurie.

CN. POMPEIUS MAGNUS (106 – 48 av. J.-C.). Général et homme d'État romain. Couvert de gloire par ses victoires fulgurantes sur les partisans de Marius, les bandes de Spartacus (71), Pompée débarrasse la Méditerranée des pirates (67), achève la guerre contre Mithridate VI, conquiert et réorganise l'Asie Mineure (66-63). Élu consul en 70, il conclut avec César et Crassus le « premier triumvirat » pour le partage du pouvoir à Rome (60). Son opposition à César rend la guerre entre les deux hommes inévitable. Vaincu à Pharsale (48), Pompée se réfugie en Égypte, où il est assassiné sur l'ordre de Ptolémée XIII.

P. SULPICIUS GALBA. Il sert comme légat sous Sylla lors de la guerre contre Mithridate. Préteur en 66, il est pontife en 57 puis augure en 49. Il participe au jury du procès de Verrès en 70.

L. CASSIUS LONGINUS. Membre de la famille plébéienne des Cassii, Cassius est préteur en 66. Compétiteur malheureux aux élections consulaires de 64, il est l'un des complices de la conjuration de Catilina. Dénoncé par Cicéron, il est exécuté en 60.

C. ANTONIUS HYBRIDA (c. 106 – 42 av. J.-C.). Membre de la famille plébéienne des Antonii, second fils de Marc Antoine l'Orateur, il a pour neveu Marc Antoine le triumvir. Légat de cavalerie sous Sylla lors de la guerre contre Mithridate VI,

Antoine pille la Grèce. Accusé d'exactions par les Grecs (76), il échappe à la condamnation mais reste exclu du Sénat. Élu tribun (71), puis préteur (66) et consul avec Cicéron (63), il s'entend avec Catilina et, démasqué, change de camp. De nouveau accusé pour complot contre l'État et prévarication, défendu par Cicéron, il doit s'exiler.

L. SERGIUS CATILINA (108 – 62 av. J.-C.). Aventurier sans scrupule, cupide, violent et charmeur, connu pour ses vices, Catilina est resté célèbre pour ses méfaits. Questeur puis édile, il est préteur en 68 et exerce sa propréture en prévaricateur dans la province d'Afrique (67). Accusé de concussion en 66, il est acquitté mais ne peut déposer sa candidature au consulat. Il tente alors un premier coup de force contre l'État (65). En 64, il brigue sans succès le consulat. Dénoncé par Cicéron lors d'une deuxième conjuration (63), il s'enfuit et meurt en combattant à Pistoia.

SABIDIUS. Ami d'Antoine vraisemblablement membre d'une famille sénatoriale de peu d'importance. Le gentilice *Sabidius*, sans doute d'origine volsque samnite, est attesté dans l'épigraphie d'époque républicaine à Minturnes et Terracina.

PANTHERA. Ami d'Antoine, au surnom rare de « panthère », appartenant à l'ordre sénatorial ou équestre.

L. CORNELIUS SYLLA FELIX (138 – 78 av. J.-C.). Général et homme d'État romain. Issu d'une famille patricienne, les Cornélii, Sylla s'illustre sous les ordres de Marius contre Jugurtha puis contre les Cimbres. La rivalité entre Sylla et Marius éclate lors de la Guerre sociale pour l'octroi de la citoyenneté. Éloquent, ambitieux, Sylla est élu consul en 88. Chargé de mener la guerre contre Mithridate VI pour le contrôle des cités grecques d'Asie Mineure, il défait le roi du Pont, pille la Grèce puis rentre en Italie (83) ou il marche sur Rome (82) avec ses légions. Sylla se fait nommer dictateur, effectue une purge politique avec les proscriptions. Il se retire volontairement de la vie publique (79) avec le sentiment d'avoir restauré une République « aristocratique ».

Q. CAECILIUS. Chevalier romain assassiné lors des proscriptions syllaniennes par Catilina (81). La question de la parenté entre Q. Caecilius et Catilina, sujette à débat, est admise aujourd'hui.

M. MARIUS GRATIDIANUS. Partisan des *populares* dirigés un temps par son oncle adoptif, Marius, puis légat du parti de Cinna, Gratidianus est tribun de la plèbe (87) avant de devenir préteur par deux fois (85 ; 82) et connaître la popularité par son édit sur le cours des monnaies en métal pur et leur contrôle. Lors des proscriptions, il est atrocement torturé puis tué par Catilina et ses acolytes sur le tombeau des Catulii (82).

C. MARIUS (157 – 86 av. J.-C.). Général et homme politique romain d'origine plébéienne. Sa famille de rang équestre entra dans la clientèle des Caecili Metelli. Questeur en 121, tribun de la plèbe en 119, préteur en 115, il parvient au consulat (107) grâce à ses exceptionnels talents militaires et lutte contre le numide Jugurtha. Élu sept fois consul, Marius est connu pour la réforme de l'armée et comme chef de file de la faction des *populares*. Sa rivalité avec Sylla éclate en 88 à propos de la conduite de la guerre contre Mithridate.

Q. CURIUS. Sénateur de rang questorien et partisan de Catilina avant de dénoncer la conjuration à Cicéron sous la pression de sa maîtresse Fulvia.

Q. ANNIUS CHILO. Sénateur favorable à Catilina.

SAPALA. Ce nom, n'apparaissant que dans notre texte, est unique dans la prosopographie républicaine romaine. Il a été proposé de lire le surnom *scapula* (*épaule*) et d'y voir un personnage, appartenant à la famille équestre des Quinctii Scapulae, lié à Catilina.

CARVILIUS. C'est sans doute sous le nom de Carvilius Pollio qu'il faut reconnaître ce riche chevalier de l'époque syllanienne, ami de Catilina et familier des salles des ventes.

L. VETTIUS. Chevalier romain originaire du Picenum surnommé le « dénonciateur » par Cicéron. Ce douteux personnage sert comme officier dans la Guerre sociale sous les ordres de Cn. Pompeius Strabo, le père de Pompée. Favori de Sylla, il s'enrichit honteusement à la faveur des proscriptions. Disciple de Catilina en 64, il change de camp lors de la conjuration de Catilina en tentant d'impliquer César, et en fournissant des indications à Cicéron. Au centre d'une ténébreuse affaire de tentative d'assassinat sur Pompée, Vettius est emprisonné et exécuté en 59.

C. COELIUS CALDUS. Homme nouveau issu d'une famille plébéienne. Tribun de la plèbe en 107, il propose le vote à bulletin secret dans les cas de haute trahison. Élu consul en 94, il obtient la province d'Espagne l'année suivante. Il est un fervent partisan des marianistes durant la guerre entre Marius et Sylla.

C. FUNDANIUS. Tribun de la plèbe en 72, préteur en 68, beau-père de Varron et ami des frères Cicéron, C. Fundanius est accusé de brigue électorale et défendu par Cicéron en 64.

Q. GALLIUS. Accusé de tentative d'empoisonnement sur M. Calidius (66) puis de brigue électorale (64), il est défendu par deux fois par Cicéron. Il est élu préteur en 65.

C. CORNELIUS. Ami de Pompée, cet ancien questeur en Espagne est tribun de la plèbe en 67 et propose une loi visant à lutter contre la brigue électorale. Accusé de *maiestate* (attentat aux droits du peuple) en 65, il est défendu par Cicéron et acquitté.

C. ORCHIVIUS. Collègue de Cicéron à la préture de 66, il est accusé de concussion et Cicéron obtient son acquittement en 64.

ÉPICHARME DE SYRACUSE (c. 540 – c. 450 av. J.-C.). Auteur de comédies, adhérent au courant pythagoricien, il connaît le succès dans les années 488-485 puis à la cour du tyran Hiéron de Syracuse avec ses sentences pythagoriciennes.

C. AURELIUS COTTA (124 – 74 / 73 av. J.-C.). Issu d'une importante famille plébéienne, Cotta échoue dans sa candidature au tribunat de la plèbe (91). Condamné par la loi *Varia de maiestate* qui poursuit tout citoyen ayant favorisé l'accession des Italiens à la citoyenneté, il s'exile à Athènes où il suit les leçons de Phèdre l'Épicurien mais reste considéré comme le porte-parole de l'Académie. De retour à Rome en 82, Cotta entreprend une carrière politique et d'orateur. Préteur en 81, propréteur en Espagne Ulérieure, il est consul en 75 puis proconsul en Gaule (74).

C. MANILIUS (CRISPUS ?). Tribun de la plèbe en 66, il fait passer la loi Manilia octroyant à Pompée l'*imperium infinitum* pour mettre fin à la guerre contre Mithridate VI que Lucullus ne parvenait pas à achever. Accusé de concussion, Manilius est défendu par Cicéron l'année suivante.

LES MOTS DU POUVOIR

GLOSSAIRE¹³

AFFRANCHIS. L'affranchi est un ancien esclave, libéré par son maître, dont il prend le nom. Il devient un homme libre (*libertus*), sans obtenir toutefois le statut complet de la citoyenneté (il ne peut accéder aux magistratures). Il a le droit de vote, peut travailler à son compte, mais ne peut servir dans la légion ni se marier officiellement (avec une citoyenne romaine). Ses enfants, eux, seront citoyens à part entière, à condition d'être nés après l'affranchissement.

CENSEURS. Tous les cinq ans, deux censeurs sont élus (pour 18 mois) parmi les anciens consuls pour faire le cens, c'est-à-dire « classer » les différents citoyens en fonction de leur fortune et de leurs revenus. À partir de ces résultats, ils dressent la liste des sénateurs (*album*) et peuvent en rayer ceux qui déshonorent la fonction. Leur âge et leur statut leur donnent en outre un droit de surveillance des mœurs.

CENTURIES. Depuis les réformes du roi Servius Tullius (578-534 av. J.-C.), la société romaine est organisée en classes fondées sur la fortune. Parmi elles, les centuries servent à déterminer les différents corps d'armée. Les plus riches par exemple, forment les 18 centuries de la cavalerie. Les centuries ont aussi un rôle politique lors des élections annuelles des magistrats qui se déroulent sur le Champ de Mars. L'assemblée des centuries vote en outre la déclaration de guerre sur proposition des consuls et du Sénat.

CHAMP DE MARS. Situé au nord-ouest de Rome, le Champ de Mars est la plaine mythique où Romulus aurait consacré un temple à Mars. Sous la République, il est surtout réservé aux sports et aux assemblées militaires (les comices centuriates), puisqu'il est interdit de franchir armé l'enceinte de Rome.

CHEVALIERS. À l'origine, il s'agit des hommes ayant reçu de l'État la somme nécessaire pour acheter un cheval et servir dans la cavalerie. Dès le II^e siècle, l'appellation désigne les membres de l'ordre équestre choisis par les censeurs pour leur moralité... et leur fortune de 400 000 sesterces minimum.

CLIENTS. Sous la République, les clients sont en majorité des citoyens et des affranchis, plus ou moins fortunés, qui se placent sous la protection d'un patron. Ils viennent chaque matin le saluer et reçoivent en échange quelques pièces de monnaie (*sportule*) et éventuellement diverses faveurs comme des places aux spectacles ou un cadeau d'anniversaire. Le client doit aussi accompagner son patron au Forum, s'abstenir de toute procédure judiciaire contre lui, soutenir son action politique et, bien évidemment, voter pour lui.

CONSULS. Ce sont les deux premiers magistrats de Rome. Élus pour un an, ils représentent le sommet du pouvoir exécutif et président le Sénat. Ils convoquent les assemblées (le Sénat et les comices), commandent l'armée et nomment l'année. Ils sont rééligibles, en théorie dix ans après leur mandat (César par exemple mais Marius a été consul sept fois sans attendre). À leur sortie de charge ils sont nommés pour cinq ans proconsuls, c'est-à-dire gouverneur d'une province.

FORUM. Entre les collines du Capitole et du Palatin, traversé par la *Via Sacra*, il est à la fois un centre commercial (basiliques Aemilia et Julia), judiciaire (la prison du Tullianum), politique (Comitium, Curie, la Regia ou maison du Roi) et religieux (temples de Janus, de Saturne, de la Concorde, Castor et Pollux, des Vestales). On y trouve autant l'escalier des Gémonies, où les corps des condamnés à mort étaient exposés avant d'être jetés dans le Tibre, que les échoppes du *Vicus Jugarius*, la Maison des Vestales, quelques maisons closes et les Rostres (la tribune aux harangues).

HOMME NOUVEAU. Un *homo novus* est un citoyen dont aucun ancêtre n'a été magistrat. Il est le premier de son sang à entrer en politique. Cicéron et Marius en sont de fameux exemples.

MUNICIPES. Statut juridique de certaines collectivités locales, dotées d'un droit de cité incomplet mais pouvant toutefois choisir leur magistrat.

NOBLES. Est qualifié de « noble » tout citoyen appartenant à une famille dont un ancêtre au moins a exercé une magistrature curule (c'est-à-dire toutes sauf les édiles et tribuns de la plèbe). Celui qui, le premier de sa famille, obtient une telle charge, est appelé *homo novus*.

NOMENCLATEUR. Esclave physionomiste chargé de rappeler à son maître le nom des personnes qu'il rencontrait (très utile en période électorale !).

ORDRE ÉQUESTRE. À l'origine les chevaliers, citoyens, les plus riches, devaient rendre leur service militaire à cheval. Ils se tournèrent vers le commerce, si bien qu'à partir de 123 av. J.-C. l'*ordo equester* désigne la fraction de la bonne société qui préfère se consacrer aux affaires plutôt qu'à la politique, par différence avec l'ordre sénatorial.

PRÉTEURS. Les préteurs sont chargés de rendre la justice et de suppléer aux consuls en leur absence. La préture est une charge du *cursus honorum*, la grille d'évolution de carrière pour tout Romain se destinant à la politique. Les charges sont, dans l'ordre de progression, la questure (finances), l'édilité (administration municipale), la préture et le consulat.

PUBLICAINS. Réunis en association, les publicains sont les adjudicateurs des marchés publics reconnus par l'État auquel ils avancent des capitaux. Ils effectuent le transfert de fonds dans le cadre d'une charge publique (gouverneur de province). Ce sont par conséquent des riches personnages, souvent issus de l'ordre équestre.

ROME. La Rome de Cicéron est divisée en quatre arrondissements, correspondant aux quatre tribus, *Palatina*, *Collina*, *Esquilina* et *Suburana*, entourée du *pomerium*, enceinte sacrée dépourvue de construction, étendue par Servius Tullius d'abord puis par Sylla. L'exode rural et l'immigration ont conduit à l'édification à la hâte de nombre d'immeubles plus ou moins sordides, en tout cas vétustes, construits pour contenir une population qui ne cesse de croître (presqu'un million d'habitants à la fin du 1^{er} siècle av. J.-C.).

SÉNAT. Il n'a pas de bâtiment déterminé sous la République. Il est convoqué par un magistrat supérieur et rend des avis seulement (assemblée consultative), les *senatus consulte*. Les séances ont lieu le plus souvent à la Curie ou dans les temples de la Concorde et de Jupiter. Le Sénat vote les dépenses, donne son avis sur la politique intérieure et extérieure. Il décrète les mesures de salut-public.

SÉNATEUR. Les 900 sénateurs (sous César) sont recrutés à partir des listes des censeurs regroupant tous les citoyens ayant exercé une magistrature curule. Au sommet de la société, ils portent la laticlave (tunique à large bande de pourpre) et ont droit à de nombreuses prérogatives. Commerce et industrie leur sont interdits.

TRIBU. Division administrative géographique fondée sur les trois tribus primitives de patriciens romains. Sous la République, il y a quatre tribus urbaines et 31 tribus rurales. Fondée à l'origine sur le domicile, la tribu est acquise par

filiation ou au moment de l'octroi de la citoyenneté. Cicéron, par exemple, appartient à la tribu Cornelia, nom d'une famille patricienne.

TRIBUN DE LA PLÈBE. La charge a été créée pour protéger les plébéiens (citoyens de basse extraction, dont la famille ne faisait pas partie des premiers Romains) contre l'oppression du patriciat. Si à partir de 106 av. J.-C., les plébéiens peuvent exercer toutes les charges, celle-ci leur reste réservée. Disposant du droit de veto et intouchable (*sacer*), le tribun dispose d'un pouvoir considérable. Antoine ou Clodius Pulcher furent tribuns de la plèbe.

13. Pour aller plus loin, voir dans la collection Guides Belles Lettres des Civilisations, de Jean-Noël Robert, *Rome* (2005).

CHRONOLOGIE

* Textes de Cicéron perdus ou non publiés

- 119** – Le tribun de la plèbe Caius Marius propose une loi sur les procédures de vote
- 110** – Naissance de Titus Pomponius Atticus
- 107** – Marius, consul (I), réforme le recrutement de l'armée ; Loi *Coelia tabellaria* sur le vote à bulletin secret dans les cas de haute trahison
- 106** – Loi *Servilia Caepionis* rendant aux sénateurs la composition des jurys des tribunaux permanents (*quaestiones perpetuae de repetundis*)
- (3 janvier) Naissance de Marcus Tullius Cicero à Arpinum
- (29 septembre) Naissance de Cnaeus Pompeius Magnus
- 104-102** – Deuxième guerre servile en Sicile
- c. 103* – Naissance de Quintus Tullius Cicero, son frère cadet
- 102** – Victoire de Marius sur les Teutons à Aix ; Marius élu consul (IV) avec le soutien des *populares* et des tribuns de la plèbe L. Appuleius Saturninus et C. Servilius Glaucia
- 101** – Victoire de Marius et Q. Lutatius Catulus sur les Cimbres à Verceil
- 100** – Consulat de Marius (VI) ; Loi frumentaire de L. Appuleius Saturninus ; Éliminations de L. Appuleius Saturninus et de C. Servilius Glaucia à la suite de l'utilisation du *senatus consulte* ultime (loi martiale)
- Installation de la famille des Tullii Cicerones à Rome pour développer les prédispositions intellectuelles précoces des deux garçons ; Formation aux arts oratoires auprès de L. Licinius Crassus et M. Antonius Orator*
- (13 juillet) Naissance de Caius Julius Caesar
- 95** – Loi *Licinia Mucia* sur l'usurpation de citoyenneté permet l'expulsion des Latins et des Italiens fraudeurs hors de Rome
- 92** – Interdiction par les censeurs des rhéteurs latins
- 91** – Assassinat du tribun de la plèbe M. Livius Drusus dont les intentions étaient de faire entrer au Sénat une promotion extraordinaire de 300 chevaliers ; Début de la Guerre des Alliés (*Socii*) avec le massacre de Romains à Asculum
- *Prise de la toge virile par Cicéron*
- 90** – Loi *Varia de maiestate* instituant un tribunal spécial pour juger tous ceux qui ont encouragé les alliés à la révolte contre Rome ; Loi *Julia de civitate* octroie le droit de cité aux alliés fidèles à Rome
- Cicéron apprend le droit auprès de Q. Mucius Scaevola l'Augure puis, à la mort de ce dernier (87), auprès de P. Mucius Scaevola le Pontife ; Rencontre avec le poète Archias et début de l'amitié avec T. Pomponius Atticus*
- 89** – Loi *Plautia Papiria* accorde le droit de cité à tous les Italiens au sud du Pô sous réserve d'inscription dans les 60 jours à Rome ; Loi *Pompeia de Transpadanis* accorde le droit latin aux cités gauloises de Cisalpine

Cicéron sert sous le commandement de Cn. Pompeius Strabo et rencontre Pompée et Catilina

88 – Insurrection dans la province d’Asie : massacre à Éphèse des Romains et des Italiens (80 000 morts) sur ordre de Mithridate VI Eupator, roi du Pont ; Prétendu legs de l’Égypte de Ptolémée X au Peuple Romain ; Consulat de L. Cornelius Sylla et de Q. Pompeius Rufus ; Sylla et les *optimates* entrent en lutte contre les Marianistes ; Marche et prise de Rome par Sylla ; Limitation des intérêts de la dette pour les débiteurs
Retour de Cicéron à Rome et reprise des études juridiques et rhétoriques

88-85 – Campagnes de Sylla contre Mithridate en Grèce et en Asie Mineure ; Paix de Dardanos (85)

87-82 – Domination marianiste à Rome et en Italie

87 – Régime de terreur entrepris par Marius et L. Cornelius Cinna à Rome ; Cinna consul et abrogation des lois syllaniennes
Marcus et Quintus Cicéron rencontrent l’orateur Apollonios Molon de Rhodes et apprennent la philosophie avec Phèdre l’Épicurien et Philon de Larissa
 Naissance du poète Catulle

86 – Mort de Marius (consul VII) ; Prise d’Athènes par Sylla
Initiation de Marcus Cicéron à la dialectique par le stoïcien Diodote ; Cicéron traduit du grec l’Économique de Xénophon et les Phénomènes d’Aratos
Rédaction de : De l’invention

84 – Inscription de plus de 450 000 citoyens avec droit de vote dans le corps civique romain

83 – Début de la deuxième guerre contre Mithridate ; Retour de Sylla en Italie ; Guerre civile entre Syllaniens et Marianistes
 – (14 janvier) naissance de Marc Antoine

82 – Bataille de la Porte Colline ; Sylla prend Rome ; Dictature de Sylla en vertu de la loi *Valeria* ; Lois *Corneliae* sur les ennemis de l’État, sur la brigue (inélégibilité du candidat pour 10 ans), sur la constitution de bandes criminelles ; Légalisation des édits de proscriptions (mort de 500 sénateurs et de 2 000 chevaliers) qui touchent aussi les cités fidèles aux Marianistes ; Pompée conduit les opérations de reconquête en Sicile puis en Afrique

81 – Fin de la deuxième guerre contre Mithridate ; L’ordre sénatorial est porté à 600 membres
Premier plaidoyer de Cicéron pour la défense de P. Quinctius
Rédaction de : Pour P. Quinctius

80 – Consulat de Sylla et rétablissement des institutions
Sextus Roscius d’Amérie accusé de parricide par l’affranchi syllanien Chrysogonus est défendu par Cicéron ; Opposition de Cicéron à l’orateur Q. Hortensius Hortalus
Rédaction de : Pour Sex. Roscius d’Amérie

79 – Abdication volontaire de Sylla ; Premier triomphe de Pompée

79-77 – Marcus et Quintus Cicéron en Grèce et en Asie Mineure où ils rencontrent des philosophes (Antiochos d’Ascalon, Zénon l’Épicurien, P. Rutilius Rufus) et des rhéteurs (Apollonios Molon)

78 – Mort de Sylla ; Coup d’État raté de M. Aemilius Lepidus

77-72 – Campagnes de Pompée contre Sertorius et les bastions marianistes en Espagne

77 – Retour à Rome de Cicéron et mariage avec Terentia

76 – Naissance de Tullia, fille de Cicéron
Rédaction de : Pour Q. Roscius le Comédien

75 – Questure de Cicéron en Sicile auprès du propréteur Sex. Peducaeus

74 – C. Verrès préteur urbain ; Legs de la Bithynie à Rome par Nicomède IV
 – *Rédaction de : Pro Scamandro liberto**

74-63 – Troisième guerre contre Mithridate menée par L. Licinius Lucullus (74-67) puis par Pompée (66-63) en vertu de la loi *Manilia* (66) ; Réorganisation de l’Orient en provinces (Bithynie, Pont, Cilicie, Syrie)

73 – Révolte servile du thrace Spartacus ; Verrès propréteur en Sicile
 Défense de la vestale Fabia, demi-sœur de Terentia, par Cicéron face aux accusations d’impureté de P. Clodius Pulcher

72 – *Rédaction de : Pro C. Mustio* ; Pro Sthenio Therminato**

71 – Écrasement des rebelles et esclaves révoltés qui avaient suivi Spartacus (6 000 crucifiés sur la voie Appienne) par P. Licinius Crassus Dives ; Conquête du Pont par Lucullus ; Deuxième triomphe de Pompée

70 – Procès de Verrès pour prévarication et vol d’objets d’art défendu par Hortensius ; Consulat de Pompée et Crassus ; Loi *Plautia* contre la violence (bandes armées) ; Recensement des citoyens romains (910 000) ; Naissance du poète Virgile
Rédaction de : Discours contre Q. Caecilius, dit « La Divination » ; Première action contre Verrès ; Seconde action contre Verrès

69 – Naissance de Cléopâtre
Édilité de Marcus Cicéron
Rédaction de : Pour M. Fonteius ; Pour A. Caecina

- 68** – Mithridate reprend son royaume par les armes
Questure de Quintus Cicéron
Première lettre conservée de la Correspondance
- 67** – La loi *Gabinia de bello piratico* donne à Pompée pour trois ans des pouvoirs extraordinaires afin de lutter contre les pirates bloquant l’approvisionnement en blé de Rome en Méditerranée orientale ; La loi *Roscia theatralis* réserve les 14 premiers rangs au théâtre pour les chevaliers ; Loi *Cornelia* interdisant les passe-droits des sénateurs ; Loi *Acilia et Calpurnia de ambitu* excluant de la carrière des honneurs tout magistrat condamné pour fraude et corruption électorales et interdiction des nomenclateurs physionomistes (*nomenclatores*)
*Rédaction de : Pro D. Matrinio**
- 66** – Préture de Cicéron ; Rêve de la *concordia ordinum* (union des sénateurs et des chevaliers)
Rédaction de : Pour Cluentius ; De Fausto Sulla ; Sur les pouvoirs de Pompée*
- 65** – La tentative de Crassus, alors censeur, de transformer l’Égypte en province romaine est contrée par L. Lutatius Catulus et Cicéron
Quintus Cicéron est édile plébéien ; Naissance du fils de Marcus Cicéron, Marcus junior ; Mort du père des frères Cicéron ; Mariage de Quintus Cicéron avec Pomponia, sœur du riche chevalier Pomponius Atticus
Rédaction de : Pro Orchivio ; Pour Q. Gallio* ; Pro C. Cornelio* ; De rege Alexandrino**
- 64** – Par la rédaction de la Lettre à mon frère pour réussir en politique, Quintus Cicéron apporte son soutien à Marcus Cicéron pour son élection au consulat ; Marcus Cicéron reçoit aussi l’appui des optimates qui voit en lui le candidat idéal pour lutter contre Catilina, César, Crassus, Clodius
Rédaction de : Pro Q. Mucio Orestino ; Pro Fundanio* ; In toga candida**
- 63** – Mort de Mithridate ; Prise du temple de Jérusalem par Pompée ; Naissance d’Octavien, futur Auguste ;
Consulat de C. Antonius Hybrida et de Marcus Cicéron ; Marcus Cicéron repousse la proposition de loi agraire de P. Servilius Rullus ; Loi Tullia de ambitu par laquelle Marcus Cicéron entend punir plus sévèrement la corruption électorale (ambitus) ; Tentative d’assassinat de Marcus Cicéron par C. Cornelius et L. Vargunteius ; Conjuraison de L. Sergius Catilina et utilisation du senatus consulte ultime
Rédaction de : Pour C. Rabirius ; Augurium Salutis ; Catilinaires (I-IV) ; Pour L. Murena ; Sur la loi agraire*
- 62** – Scandale des Mystères de la Bona Dea où Clodius, travesti, est présent dans la demeure de César lors des cérémonies des Damia ; L. Murena accusé de corruption électorale
Préteur, Quintus Cicéron est envoyé éliminer les foyers de sédition issus de la conjuration de Catilina (Mort de Catilina et de 3 000 conjurés à Pistoia) ; Quintus Cicéron est juré au procès du poète Archias ; Marcus Cicéron achète une demeure plus vaste sur la colline du Palatin et cède à Quintus Cicéron la petite maison familiale dans le quartier des Carènes.
Rédaction de : Pour le poète Archias ; Pour P. Sylla
- 61-58** – Quintus Cicéron propréteur en Asie
- 61** – Troisième triomphe de Pompée ; César propréteur en Espagne ; Invasion des Suèves d’Arioviste ; Loi *Pupia Valeria* créant un tribunal spécial lors du procès de Clodius, acquitté grâce aux subsides de Crassus pour l’achat des juges
- 60** – Alliance secrète de Pompée, César, Crassus (Premier triumvirat)
Cicéron s’écarte de la vie politique et dénonce le triumvirat
Rédaction de : Histoire de son consulat ; De son consulat (poème)*
- 59** – Consulat de César (*populares*) et de M. Calpurnius Bibulus (*optimates*) ; Révision des contrats des publicains ; Lois agraires de César ; Paralysie de la vie politique par l’opposition des deux consuls : désordres et violences sur le Forum ; Les Helvètes pénètrent en Gaule
Rédaction de : Pro Q. Minucio Thermo ; Pro C. Antonio Hydrida* ; Pour L. Flaccus*
- 58-51** – Campagnes de César en Gaule
- 58** – Tribunat de P. Clodius Pulcher qui fait exiler Cicéron à Thessalonique par la loi *Clodia de exilio Ciceronis* ; Loi *Clodia de capite civis Romani* sur la mise à mort des citoyens romains ; Loi *Clodia de collegiis* rétablissant les collèges de quartiers et d’artisans ; Gratuité des distributions de blé ; Tentative d’assassinat de Pompée
Quintus Cicéron de retour à Rome apprend l’exil de Marcus et tente de le réhabiliter auprès de L. Ninnius Quadratus et P. Sestius
- 57-56** – Quintus Cicéron légat de Pompée en Sardaigne
- 57** – Discours de Pompée en faveur du rappel de Marcus Cicéron ; Mort de Lucullus
 (4 septembre) Cicéron rappelé d’exil rentre à Rome
Rédaction de : Au Sénat ; Au peuple ; Sur sa maison
- 56** – Au Sénat, Cicéron attaque la loi Julia sur l’ager Campanus (lotissement de vétérans et de pauvres sur des terres publiques de Campanie)
Rédaction de : Pour Sestius ; Interrogatio in Vatinius ; Pour Caelius ; Sur la réponse des haruspices ; Sur les provinces consulaires ; Pour Balbus*
- 55** – Deuxième consulat de Pompée et Crassus ; Loi *Licina Pompeia* renouvelle les pouvoirs de César, alors en Gaule, pour cinq ans ; Loi *Licina de sodaliciis* limite la distribution d’argent aux votants pour l’élection de candidats par les clubs

politiques

Rédaction de : Contre Pison ; De l'orateur

54 – Procès d'A. Gabinius défendu par Cicéron ; Cn. Plancius accusé de manœuvres frauduleuses lors de son élection à l'édilité

Quintus légat de César en Gaule tout comme M. Antoine

Rédaction de : La République ; Contre Vatinius ; Pour Cn. Plancius ; Pour C. Rabirius Postumus ; Pour Aemilius Scaurus

53 – Campagne de Crassus contre les Parthes ; Défaite de Carrhes et mort de Crassus par le Surena

Cicéron intègre le collège des augures

52 – Soulèvement général des Gaules et massacre des commerçants romains à Cenabum (Orléans) ; Résistance gauloise orchestrée par Vercingétorix ; Échec romain à Gergovie ; Victoire romaine d'Alésia ; Assassinat de Clodius par T. Annius Milo ; Terreur et émeutes à Rome avec incendie du Forum ; Paralysie politique ; Pompée consul unique fait voter des lois répressives sur la violence et la brigade électorale ; Procès perdu de Milon alors défendu par Cicéron

Rédaction de : Pour T. Annius Milon ; Traité des Lois

51 – Controverses autour de la destitution de César et de son élection au consulat ; Pacification des Gaules

Marcus Cicéron nommé gouverneur de Cilicie prend pour légat Quintus Cicéron ; Marcus se détache de Terentia ; Quintus Cicéron victorieux contre des montagnards ciliciens favorables aux Parthes

*Rédaction de : In concilio ad Ariobarzame III, regem Cappadociae**

49-48 – Guerre civile entre César et Pompée ; Victoire de César à Pharsale (48) ; Mort de Pompée assassiné sur ordre du roi Ptolémée XIII (48) ; César en Égypte

49 – Marcus Cicéron tente une médiation entre César et Pompée et décide de suivre ce dernier ; Il abandonne son commandement en Campanie et s'embarque pour la Grèce

48 – Cicéron quitte la Grèce après la défaite de Pompée à Pharsale et attend à Brindes le pardon de César

*Rédaction de : Pro C. Popillio Laenate**

47-45 – Campagnes de César contre les Pompéiens

46 – Guerre en Afrique du Nord contre le pompéien T. Labienus ; Suicide de Caton à Utique ; César dictateur pour dix ans ; Cléopâtre à Rome ; Mort de Vercingétorix

Détérioration des relations de Marcus et Terentia, puis divorce de Marcus Cicéron

Rédaction de : Brutus ; Paradoxes des stoïciens ; Éloge de Caton ; L'orateur ; Du meilleur genre d'orateurs ; Divisions de l'art oratoire ; Pour Marcellus ; Pour Ligarius ; Pour le roi Deiotarus

45 – Le décès de Tullia afflige profondément Marcus Cicéron

Rédaction de : Hortensius ; Consolation* ; Académiques (I-II) ; Des termes extrêmes des Biens et des Maux ; Tusculanes ; La nature des dieux*

44 – Consulat de César (V) et dictature à vie ; Assassinat de César

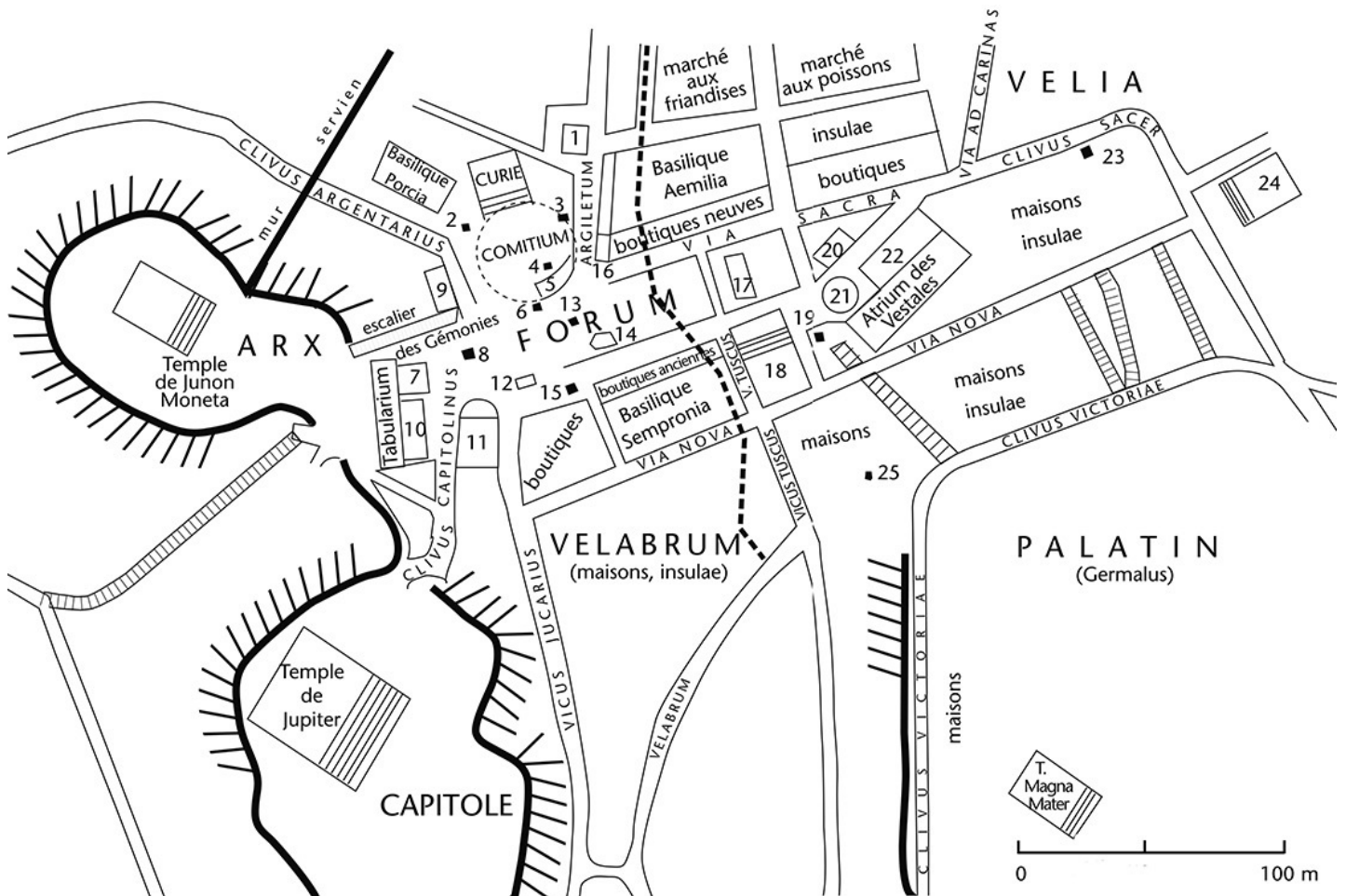
Rédaction de : De la vieillesse / Caton l'Ancien ; De la divination ; Traité du destin ; De l'amitié / Lélius ; De gloria ; Topiques ; Philippiques (I-IV) ; Les Devoirs*

43 – Guerre de Modène entre Antoine et le Sénat qui mandate Cicéron, allié à Octavien ; Loi Titia instituant le deuxième triumvirat (Antoine, Lépide et Octavien) ; Proscription des ennemis politiques

(7 décembre) Proscrits, mort de Marcus Cicéron, de son frère Quintus et de son neveu

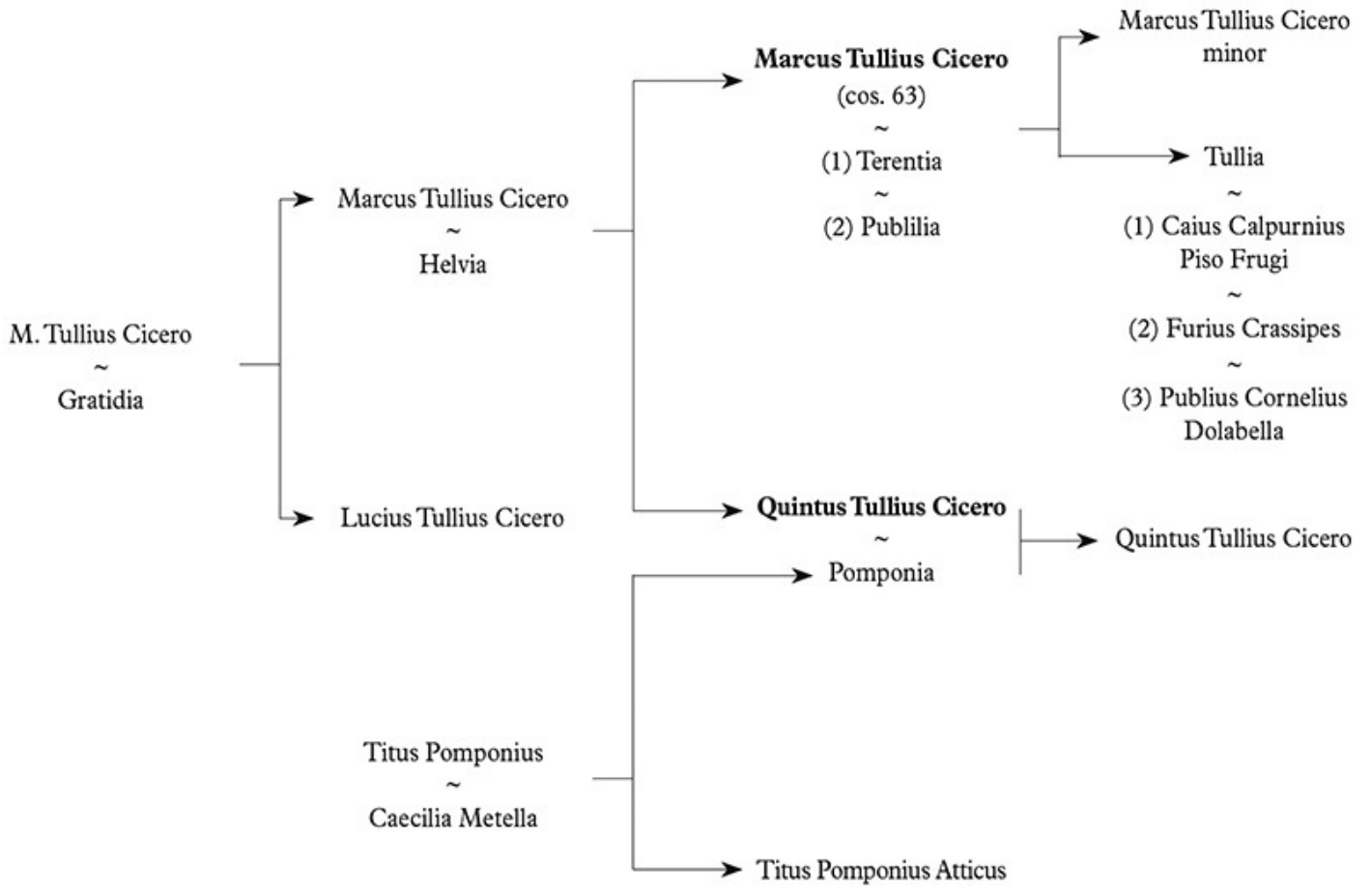
*Rédaction de : Philippiques (V-XIV) ; De P. Cornificio in senatu**

Le Forum romain
au temps de Cicéron



1. Arc de Janus – 2. Statue et puits d'Attus Navius – 3. Statue d'Horatius Cocles – 4. Statue d'Hercule – 5. Rostres (tribune aux harangues) –
6. Lapis niger (pierre noire) – 7. Temple de la Concorde – 8. Volcanal – 9. Tullianum (prison) – 10. Basilique Opimia – 11. Temple de Saturne –
12. Lacus Servilius – 13. Statue de Marsyas et arbres sacrés – 14. Lacus Curtius – 15. Pila Horatia – 16. Temple de Janus (?) – 17. Tribunal du préteur –
18. Temple des Castors – 19. Fontaine de Juturne – 20. Regia (maison royale) – 21. Temple de Vesta – 22. Maison publique – 23. Statue de Romulus –
24. Temple de Jupiter Stator – 25. Emplacement de la maison de César

Arbre généalogique
de la famille des Tullii Cicerones



Ouvrages de Cicéron parus aux éditions Les Belles Lettres

Collection « Classiques en Poche »

L'Amitié (n° 3)

Le Bien et le Mal, De finibus, III (n° 18)

Pour Milon (n° 39)

De la vieillesse (Caton l'Ancien) (n° 62)

Pour Sextus Roscius (n° 98)

Catilinaires (n° 109)

Les devoirs (n° 113)

Collection « Le Goût des idées »

L'Affaire Verrès. Contre Caecilius. Traduit du latin et présenté par Germaine Roussel, 2015

Collection « Fragments »

Quintus Tullius Cicéron, *Petit mémoire pour une campagne électorale - Correspondance - Astronomiques*. Présentés, traduits et annotés par Antoine Sidoti et Christian Cheminade, 2016

Collection des Universités de France

Aratea. Fragments poétiques. Texte établi et traduit par J. Soubiran. 386 p. Index. Tables. (1972) 2^e tirage 2002.

Brutus. Texte établi et traduit par J. Martha. XV-264 p. Index. (1923) 6^e tirage 2003.

Caton l'ancien. De la vieillesse. Texte établi et traduit par P. Wuilleumier. 195 p. Index. (1961) 7^e tirage 2011.

Correspondance

Tome I : *Lettres I-LV*. (68-59 avant J.-C.). Texte établi et traduit par L.-A. Constans. 468 p. (1934) 7^e tirage 2002.

Tome II : *Lettres LVI-CXXI*. (58-56 av. J.-C.). Texte établi et traduit par L.-A. Constans. 320 p. (1935) 6^e tirage 2002.

Tome III : *Lettres CXXII-CCIV*. (55-51 av. J.-C.). Texte établi et traduit par L.-A. Constans. 451 p. (1936) 7^e tirage 2002.

Tome IV : *Lettres CCV-CCLXXVIII (51-50 av. J.-C.)*. Texte établi et traduit par L.-A. Constans et J. Bayet. 439 p. Index.

Carte. (1951) 4^e tirage 2002.

Tome V : *Lettres CCLXXIX-CCLXXXIX*. (50-49 av. J.-C.). Texte établi et traduit par J. Bayet. 523 p. Index. (1964 ; 3^e tirage revu et corrigé par J. Beaujeu et p. Jal 1983) 4^e tirage 2002.

Tome VI : *Lettres CCCXC-CCCCLXXVII*. (mars 49 - avril 46 avant J.-C.). Texte établi, traduit et annoté par J. Beaujeu. XIV-481 p. Index. (1993) 2^e tirage 2002.

Tome VII : *Lettres. CCCCLXXVIII-DLXXXVI.* (avril 46 - février 45 av. J.-C.). Texte établi, traduit et annoté par J. Beaujeu. 498 p. Index. (1980) 3^e tirage 2002.

Tome VIII : *Lettres. DLXXXVII-DCCVI.* (mars 45 - août 45 avant J.-C.). Texte établi, traduit et annoté par J. Beaujeu. 499 p. Appendices. Index. Photographie. (1983) 2^e tirage 2002.

Tome IX : *Lettres. DCCVII-DCCCIII* (septembre 45 - août 45 avant J.-C.). Texte établi, traduit et annoté par J. Beaujeu. 463 p. Index. (1988) 2^e tirage 2002.

Tome X : *Lettres DCCCIV-DCCCLXVI* (19 août 44 - 25 avril 43 avant J.-C.). Texte établi et traduit par J. Beaujeu. 400 p. Index. (1991) 2^e tirage 2002.

Tome XI : *Lettres DCCCLXVII-DCCCCLI* (27 avril 43 - mi-juillet 43 avant J.-C.). Index général. Lettres de date incertaine, avec index nominum complet des tomes I à XI. Texte établi, traduit et annoté par J. Beaujeu. XV-341 p. (1996) 2^e tirage 2002.

De l'invention. Texte établi et traduit par G. Achard. 436 p. Index. (1994) 2^e tirage 2002.

De l'Orateur

Tome I : *Livre I.* Texte établi et traduit par E. Courbaud. XXXIV-186 p. (1922) 8^e tirage 2002.

Tome II : *Livre II.* Texte établi et traduit par E. Courbaud. 320 p. (1928) 6^e tirage 2009.

Tome III : *Livre III.* Texte établi par H. Bornecque et traduit par H. Bornecque et E. Courbaud. III-213 p. Index. (1930) 6^e tirage 2010.

Des termes extrêmes des Biens et des Maux. Texte établi et traduit par J. Martha.

Tome I : *Livres I-II.* XXXII-244 p. (1^{re} édition 1928 ; 5^e édition revue, corrigée et augmentée par C. Lévy 1990). 3^e tirage de la 5^e édition 2002.

Tome II : *Livres III-V.* 326 p. Index. (1930 ; 5^e édition revue et corrigée par C. Rambaux 1989). 3^e tirage de la 5^e édition 2002.

Les Devoirs. Texte établi et traduit par M. Testard.

Tome I : *Livre I.* 294 p. (1965) 4^e tirage 2009.

Tome II : *Livres II-III.* 322 p. Index. (1970) 4^e tirage 2010.

Discours.

Tome I : *Pour P. Quinctius. - Pour Sex. Roscius d'Amérique - Pour Q. Roscius le Comédien.* Texte établi et traduit par H. de La Ville de Mirmont et J. Humbert. XIII-317 p. Notices juridiques par E. Cuq. (1921) 5^e tirage 2002.

Tome I, 2^e partie : *Pour Sextus Roscius.* Nouvelle édition. Texte établi, traduit et commenté par F. Hinard, avec la collaboration, pour la notice et les notes, de Y. Benferhat. CVIII-110 p. Index. 2006.

Tome II : *Pour M. Tullius. - Discours contre Q. Caecilius, dit «La Divination». - Première action contre C. Verrès. - Seconde action contre C. Verrès. - Livre I. La Préture urbaine.* Texte établi et traduit par H. de La Ville de Mirmont. XIII-364 p. (1922) 2^e tirage 2002.

Tome III : *Seconde action contre C. Verrès. - Livre II. La Préture de Sicile.* Texte établi et traduit par H. de La Ville de Mirmont. IX-271 p. (1^{re} édition 1936 ; 2^e édition 1960). 2^e tirage de la 2^e édition 2002.

Tome IV : *Seconde action contre C. Verrès. - Livre III. Le Froment.* Texte établi et traduit par H. de La Ville de Mirmont avec la collaboration de J. Martha. XV-273 p. (1925) 2^e tirage de la 3^e édition 2002.

Tome V : *Seconde action contre Verrès. - Livre IV. Les Œuvres d'art.* Texte établi par H. Bornecque et traduit par G. Rabaud. XXV-183 p. (1927; 7^e tirage revu et corrigé par Ph. Moreau 1991). 9^e tirage 2008.

Tome VI : *Seconde action contre C. Verrès. - Livre V. Les Supplices.* Texte établi par H. Bornecque et traduit par G. Rabaud. XV-197 p. (1929) 5^e tirage 2002.

Tome VII : *Pour M. Fonteius. - Pour A. Cécina. - Sur les pouvoirs de Pompée.* Texte établi et traduit par A. Boulanger. 311 p. (1929) 5^e tirage 2002.

Tome VIII : *Pour Cluentius.* Texte établi et traduit par P. Boyancé. 298 p. (1954) 3^e tirage 2002.

Tome IX : *Sur la loi agraire. - Pour C. Rabirius.* Texte établi et traduit par A. Boulanger. 250 p. (1^{re} édition 1932 ; 2^e édition 1960) 2^e tirage de la 2^e édition 2002.

Tome X : *Catilinaires.* Texte établi par H. Bornecque et traduit par E. Bailly. X-159 p. (1926) 14^e tirage 2011.

Tome XI : *Pour L. Muréna. - Pour P. Sylla.* Texte établi et traduit par A. Boulanger. 269 p. (1943) 2^e tirage 2002.

Tome XII : *Pour le poète Archias. - Pour L. Flaccus.* Texte établi et traduit par A. Boulanger. 222 p. (1938 ; 5^e tirage revu, corrigé et augmenté par Ph. Moreau 1989). 6^e tirage 2002.

Tome XIII, 1^{re} partie : *Au Sénat. - Au peuple. - Sur sa maison.* Texte établi et traduit par P. Wuilleumier. 294 p. (1952) 2^e tirage 2002.

- Tome XIII, 2^e partie : *Sur la réponse des haruspices*. Texte établi et traduit par P. Wuilleumier et A. M. Tupet. 131 p. Index. (1966) 2^e tirage 2002.
- Tome XIV : *Pour Sestius*. - *Contre Vatinius*. Texte établi et traduit par J. Cousin. 426 p. Index des lois. (1966 ; 2^e tirage revu, corrigé et augmenté par Ph. Moreau 1995). 3^e tirage 2002.
- Tome XV : *Pour Caelius*. - *Sur les provinces consulaires*. - *Pour Balbus*. Texte établi et traduit par J. Cousin. 418 p. (1962) 5^e tirage 2008.
- Tome XVI, 1^{re} partie : *Contre Pison*. Texte établi et traduit par P. Grimal. 266 p. Cartes. (1966) 2^e tirage 2002.
- Tome XVI, 2^e partie : *Pour Cn. Plancius*. - *Pour Aemilius Scaurus*. Texte établi et traduit par P. Grimal. 317 p. (1976) 2^e tirage 2002.
- Tome XVII : *Pour C. Rabirius Postumus*. - *Pour T. Annius Milon*. Texte établi et traduit par A. Boulanger. 235 p. (1949) 5^e tirage 2003.
- Tome XVIII : *Pour Marcellus*. - *Pour Ligarius*. - *Pour le roi Déjotarus*. Texte établi et traduit par M. Lob. 176 p. (1952) 3^e tirage 2002.
- Tome XIX : *Philippiques I-IV*. Texte établi et traduit par A. Boulanger et P. Wuilleumier. 320 p. (1959) 6^e tirage 2002.
- Tome XX : *Philippiques V-XIV*. Texte établi et traduit par P. Wuilleumier. 470 p. Index. (1960) 4^e tirage 2002.
- Divisions de l'Art oratoire*. - *Topiques*. Texte établi et traduit par H. Bornecque. XVII-206 p. Index. (1924) 4^e tirage 2002.
- Lélius. De l'amitié*. Texte établi et traduit par R. Combès. LXXVIII-133 p. Index. (1^{re} édition 1928 ; 2^e édition 1968). 3^e tirage 2011.
- L'Orateur. Du meilleur genre d'orateurs*. Texte établi et traduit par A. Yon. CCIII-296 p. Index. (1964) 3^e tirage 2008.
- Les Paradoxes des Stoïciens*. Texte établi et traduit par J. Molager. 199 p. Index. (1971) 2^e tirage 2002.
- La République*. Texte établi et traduit par E. Bréguet.
- Tome I : *Livre I*. 334 p. (1^{re} édition 1921 ; 2^e édition 1980). 3^e tirage 2002.
- Tome II : *Livres II-VI*. 325 p. Index. Plans. (1^{re} édition 1921 ; 2^e édition 1980 ; 2^e tirage revu, corrigé et complété d'un appendice bibliographique par G. Achard 1989). 4^e tirage 2002.
- Traité des Lois*. Texte établi et traduit par G. de Plinval. LXXIII-239 p. (1959) 3^e tirage 2002.
- Traité du Destin*. Texte établi et traduit par A. Yon. LXV-76 p. Index. (1933 ; 6^e tirage revu et corrigé par F. Guillaumont 1997). 7^e tirage 2002.
- Tusculanes*. Texte établi par G. Fohlen et traduit par J. Humbert.
- Tome I : *Livres I-II*. 226 p. Index. (1930 ; 5^e tirage revu et corrigé par Cl. Rambaux 1997). 7^e tirage 2011.
- Tome II : *Livres III-V*. IV-335 p. Index. (1931) 5^e tirage 2011.

Ce volume,
le quatrième des Exclusivités Vie des Classiques,
a été réalisé le 20 octobre 2016
par la société d'Édition Les Belles Lettres.